



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction du cabinet
Bureau des sécurités
Pôle ordre public
Dossier suivi par Mme Alséna POYVRE
Tél. : 05 49 08 68 12
Adresse mail : alsena.poyvre@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 12 mars 2019

Le Préfet

à

cf. liste des destinataires in fine

Objet : Appel à projets 2019 et orientations stratégiques régionales de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)

P.J. : Feuille de route régionale 2018-2022 de la région Nouvelle Aquitaine
Cerfa n°12156*05

La campagne de financement 2019 des actions de lutte contre les drogues et conduites addictives est engagée dans les conditions fixées par la circulaire nationale du 27 décembre 2018. L'exercice 2019 est consacré à l'application du nouveau plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 adopté par le Gouvernement en décembre 2018.

L'élaboration d'une feuille de route régionale a permis de dégager un nombre restreint d'axes stratégiques déclinés en objectifs à partir des axes prioritaires fixés par le plan national précité.

Ces crédits sont consacrés à l'impulsion d'actions de prévention visant à :

- réduire les addictions chez les jeunes ;
- réduire l'alcoolisation qu'elle soit festive ou quotidienne ;
- protéger les publics vulnérables ;
- réduire les addictions aux écrans.

Une priorité sera donnée aux programmes de développement de compétences psychosociales (Axe 1, levier n°1) ainsi qu'à l'accompagnement spécifique des centres de formation à l'apprentissage dans la prévention qui peut être mise en œuvre auprès des élèves apprentis (Axe 1, levier n°4).

Une attention particulière devra être portée pour faire respecter les interdictions de vente de tabac et d'alcool aux mineurs (Axe 1, levier n°2), en lien avec les communes concernées et les gérants d'établissements de nuit et débitants de boissons (Axe 2, levier n°3).

Dans un contexte d'alcoolisation festive qui touche chaque département, seront privilégiés les dispositifs de prévention et de réduction des risques permettant de sensibiliser un large public (Axe 2, levier n°2).

Les publics vulnérables ne doivent pas être oubliés et le développement d'un outil d'accompagnement tel que le Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ) doit être recherché (Axe 3, levier n°1).

Une attention particulière sera portée sur l'addiction aux écrans, phénomène mal connu mais néanmoins répandu (Axe 4, levier n°2).

Reste pérennisée la recherche de synergie avec les projets soutenus par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et par conséquent la possibilité de cofinancement des projets par le FIPDR et la MILDECA, dont le **taux maximal de financement est inchangé à 80 % du coût de l'opération.**

Pour mémoire, demeurent inéligibles au subventionnement MILDECA :

- l'achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre ;
- les dispositifs de prise en charge relevant de l'assurance-maladie ;
- les consultations médicales dans le cadre de la non-hospitalisation des personnes en état d'Ivresse Publique et Manifeste (IPM) ;
- les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi (ex : injonctions thérapeutiques) ;
- le recrutement d'agents ou la pérennisation de postes existants ou le versement de rémunérations à des tiers ;
- le financement d'investissements.

En cas de demande de renouvellement du financement d'une action, le porteur de projet doit obligatoirement joindre, au dossier de demande de subvention 2019, le bilan financier 2018 assorti de tout indicateur pertinent permettant d'apprécier l'efficacité et les résultats de l'action menée.

Le porteur de projet utilisera le *cerfa* n°12156*05, ci-joint, téléchargeable sur le site *Internet* de la préfecture (www.deux-sevres.gouv.fr) où cet appel à projets est diffusé. Les demandes me seront adressées par courrier (Préfecture - Cabinet/Bureau des Sécurités - BP 70 000 - 79099 NIORT CEDEX 09) **avant le 2 avril 2019** ; aucune demande ne sera prise en considération après cette date.

Au cas où la même demande de subvention pour la même action serait effectuée dans le cadre de plusieurs appels à projets, il est impératif de le mentionner. Enfin, le porteur de projet doit mentionner son numéro SIRET et joindre un RIB.

Je vous remercie de bien vouloir relayer cet appel à projets auprès des structures partenaires susceptibles de présenter des actions s'inscrivant dans le cadre de ces orientations.



Isabelle DAVID

Destinataires

- Mmes et MM. les Maires des Deux-Sèvres;
 - M. le Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres;
 - MM. les Présidents des Conseils locaux ou intercommunaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance de Bressuire, de Niort-Chauray, Parthenay, Thouars et de la communauté de communes du Mellois;
 - MM. les Sous-Préfets d'arrondissement;
 - Mme le Procureur de la République près le TGI de Niort et Bressuire;
 - Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique;
 - M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale;
 - M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale;
 - M. le Directeur du Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion des Deux-Sèvres;
 - Mme la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse;
 - M. le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations;
 - M. le Directeur départemental des Territoires ;
 - M. le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de la Santé;
-
- M. le Directeur de la Mission d'appui Drogues et Toxicomanie;
 - M. le Directeur de l'IREPS;
 - M. le Directeur de *Prév'Alcool*;
 - M. le Coordinateur interdépartemental d'*AIDES*;
 - Mme la Directrice régionale de l'*ANPAA*;
 - M. le Président de l'association *Alcool Assistance - la Croix d'or des Deux-Sèvres*;
 - M. le Président de l'association *Nouvelle Vie sans Alcool*;
 - M. le Président des *Alcooliques Anonymes de Niort*;
 - M. le Président de *SOS Alcool*;
 - M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat;
 - M. le Directeur du CFA Campus de métiers;
 - Mme la Directrice de *Sèvreeurope*;
 - Mme la Présidente du Comité départemental de la Sécurité Routière;
 - Mme la Présidente du Comité départemental USEP des Deux-Sèvres,
 - Mme la Présidente de la Fédération départementale des Familles Rurales;
 - Mme la Présidente de la Fédération des Maisons Familiales Rurales des Deux-Sèvres;
 - M. le Président du Comité départemental Olympique et Sportif;
 - M. le Président de l'Ensemble Socio-culturel niortais;
 - M. le Président de la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels des Deux-Sèvres;

En communication:

- M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux;
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine;
- M. le Président de l'ANPAA;
- M. le Président du CEID;

